



CONFEDERATION
DES SYNDICATS MEDICAUX FRANCAIS



79 rue Tocqueville, 75017 PARIS

Le 24 août 2010

Pourquoi les cardiologues doivent voter pour les listes C.S.M.F ?

Où en est-on ?

La CSMF a permis la reconnaissance de la consultation spécifique du cardiologue avec la création de la lettre clé CSC et la mise en œuvre d'une CCAM sans acte perdant.

La permanence des soins reste un problème : actuellement de nombreux cardiologues qui effectuent des gardes et astreintes en établissement ne sont toujours pas rémunérés.

Ce que la CSMF propose

Imposer la revalorisation légitime des honoraires

- > bientôt 4 ans, de blocage des honoraires imposés par le gouvernement avec la complicité de syndicats croupions, alors que des accords sont signés, ce n'est pas acceptable !
- > Les baisses d'honoraires imposées sur certaines spécialités se répètent, parfois avec la bénédiction de certaines organisations. Il n'est pas acceptable que nos honoraires deviennent un variable d'ajustement des dépenses de la sécu !
- > La perspective de réduction des dépenses maladie pour les prochaines années, avec, en prime, un mécanisme automatique de régulation pire que le plan Juppé est une provocation !
- > La promesse de revalorisations renvoyées en 2012 pour cause de présidentielles est insupportable !

La CSMF ne signera pas de nouvelle convention sans les moyens nécessaires.

La CSMF exige la suppression du mécanisme pervers qui permet au gouvernement de repousser l'application sine die des revalorisations signées. Tout accord signé devra être appliqué aux échéances prévues.

La CSMF propose

- > la prise en compte du coût de la pratique dans la CCAM technique et la revalorisation annuelle du point travail
- > une nouvelle rémunération des consultations identique pour tous. Le C et le CS sont dépassés, il faut les remplacer par une lettre clé (CM) utilisable par tous les praticiens avec plusieurs niveaux pour en rémunérer plus justement le contenu, la durée et la difficulté.
- > l'introduction, en complément du paiement à l'acte d'une rémunération diversifiée, notamment des forfaits pour aider le médecin, entre autres, à déléguer à du personnel spécifique le poids des tâches administratives.
- > de prendre en compte la situation financière inacceptable des spécialités cliniques à travers un forfait du coût de la pratique favorisant leur regroupement et une meilleure lisibilité (plateaux cliniques, maisons des spécialistes).

Pour les cardiologues, la CSMF

- > imposera le paiement des gardes et des astreintes, elle a d'ailleurs lancé un combat dans ce sens
- > défendra le principe du secteur optionnel qui doit s'étendre progressivement à tous les médecins
- > soutiendra la valorisation du rôle des cardiologues dans la prévention et l'éducation à la santé
- > ne bradera ni la CSC ni la valeur du coût de la pratique de la cardiologie interventionnelle
- > soutiendra le projet de la profession d'organiser la continuité des soins au sein de "maisons du cœur"

Dr. Jean François REY,
Président de l'U.M.E.S.P.E./CSMF

Dr. Jean François THEBAUT,
Cardiologue
Vice Président de l'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F

Si vous voulez dire STOP au massacre de la médecine spécialisée ne laissez pas passer cette occasion d'exprimer votre ras-le-bol ! Le gouvernement doit en tenir compte ! Trop c'est trop !

VOTEZ UTILE, VOTEZ CSMF !

Toutes les informations sur les élections aux URPS et les prises de positions de la CSMF sur : www.elections.csmf.org